

COMMUNIQUÉ DE L'UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2
Voté lors du congrès du 7 avril 2009

La présidence de l'UM2 et ses trois conseils centraux se désolidarisent de l'appel de Brest voté par les membres de la CPU présents à Brest dans leur demande d'arrêt de la mobilisation des personnels et étudiants contre les projets de réforme en cours.

Ils rappellent que la CPU n'a pas vocation à dicter au mouvement ses positions ni ses modalités d'action. Seuls les personnels et étudiants sont légitimes pour décider des modalités de poursuite du mouvement.

Votants : 54 dont Pour : 50. Contre : 0. Absentions : 2. Refus de vote : 2

Motion 1 GÉNÉRALE
Votée lors du congrès du 3 avril 2009 de l'université Montpellier 2

Les trois conseils centraux et la présidence de l'université Montpellier 2, réunis en congrès ce vendredi 3 avril 2009, s'opposent aux dispositifs en cours :

- projet de décret sur le statut des enseignants chercheurs,
- réforme de la formation des enseignants,
- suppression des postes 2009,
- conditions de la mise en place du plan licence,
- contrat doctoral en l'état actuel du projet
- et démantèlement des organismes de recherche.

En ce qui concerne la réforme dite de la « mastérisation » de la formation des enseignants, le congrès et la présidence demande le retrait de cette réforme et l'ouverture d'une large négociation impliquant tous les acteurs de la formation des maîtres devant conduire à une réforme consensuelle dans l'intérêt de la formation des futurs enseignants en particulier, et de l'éducation nationale en général.

Les membres des trois conseils centraux et la présidence de l'université de l'UM2 refusent la mise en place des chaires organisme-université qui créent des inégalités entre les nouveaux maîtres de conférences, fragilisent le statut d'enseignant - chercheur et risquent de mettre à mal l'enseignement dans les universités.

Le congrès constate aussi que l'augmentation des moyens promise par les pouvoirs publics n'a pas été observée et que les suppressions de postes pour l'année 2009 sont toujours maintenues.

Le congrès de l'université Montpellier 2 qui a des liens étroits avec de nombreux organismes de recherche affirme son opposition à leur démantèlement.

Votants : 66 dont Pour : 63. Contre : 1. Abstention : 2

**Motion 2 sur l'ensemble des réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Votée lors du congrès du 3 avril 2009 de l'université Montpellier 2**

Outre les réformes qui font l'objet d'autres motions (Chaires université-organisme, réforme de la formation des enseignants, LRU, ...), le congrès demande à ce que l'ensemble de la politique gouvernementale d'Enseignement Supérieur et de Recherche soit rediscutée avec les différents acteurs concernés, après un retrait préalable des réformes en cours :

- Réforme des statuts des enseignants-chercheurs, du CNU, des doctorants
- Démantèlement des EPST
- Suppressions de postes
- Disparition du cadrage national des diplômes
- Réforme de l'allocation des moyens aux formations (SYMPA)

Votants : 71 dont Pour : 30. Contre : 9. Abstention : 28. Refus de vote : 4

Motion 3 pour le remplacement de la loi LRU
Votée lors du congrès du 3 avril 2009 de l'université Montpellier 2

Chaires inter-organismes,
Masterisation de la formation des maîtres,
Décret de modification du statut des EC,
Repyramidage,
Contrat doctoral,
Démantèlement des EPST,
Concentration des pouvoirs,

Toutes ces mesures contre lesquelles une partie des personnels et étudiants sont mobilisés depuis plusieurs mois ont pour toile de fond la loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU). Aujourd'hui, il est évident que pour solutionner la crise que nous vivons, il faut s'attaquer à la source du problème : la loi LRU.

L'article 51 de cette loi prévoit sa modification si son application s'avère poser des problèmes.

La mobilisation de ces dernières semaines montre que c'est le cas. Par conséquent sans attendre la mise en place des compétences élargies, nous demandons la réécriture d'une loi sur l'Université en concertation avec tous les acteurs de la communauté universitaire, de l'éducation nationale et de la société civile.

En tant qu'Université déclarée hors-AGCS par le conseil d'administration en 2003, nous restons conscients que la loi LRU découle du processus libéral de Bologne et souhaitons une révision de l'orientation des politiques de l'enseignement au niveau européen.

Votants : 77. Pour : 42. Contre : 15. Abstention : 15. Refus de vote : 5

Motion 4 sur le plan réussir en licence
Votée lors du congrès du 3 avril 2009 de l'université Montpellier 2

Le plan « réussir en Licence » entré en vigueur en 2008/2009 affiche l'objectif d'amener 50% d'une classe d'âge au niveau Licence en luttant contre l'échec dans les premières années. En effet, l'échec à l'université est avant tout le résultat d'un système universitaire et d'une pédagogie inadaptés. Alors que le plan prévoit entre autre un dédoublement des cours en amphi, une augmentation du volume horaire hebdomadaire (notamment en Sciences Humaines), force est de constater aujourd'hui que l'application de ce plan crée de forts dysfonctionnements. Par manque de moyens et de volonté politique, le plan « réussir en Licence » ne peut atteindre ces ambitions affichées. A cela s'ajoute un manque de moyens humains en enseignants et BIATOSS aggravé par les 900 suppressions de postes prévus en 2009, qui de fait, impose le recours à des vacataires précaires et creuse encore les inégalités entre filières et universités.

Nous exigeons les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des objectifs attendus.

Votants : 77 dont Pour : 74. Contre : 0. Abstention : 1. Refus de vote : 2